

Ecole élémentaire

Simone Signoret « les Garennes »

34 rue des Garennes

69800 Saint-Priest

Téléphone : 04.78.20.20.48

04.78.20.94.41

Courriel :

ce.0690167g@ac-lyon.fr

ce.0692389x@ac-lyon.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 24/03/2016

Etaients présents :

Parents délégués : Mme AVON, Mr BRUNOT-MIGNOT, Mme FERREIRA, Mme GUERIN, Mr LEBLANC, Mme STEINER,.

Enseignants : Mme ROCHEBLAVE (directrice maternelle), Mr AEBERLI (directeur élémentaire), Mme BITTON, Mme BENIERE, Mme BONNEUIL, Mme BONPAIN, Mme COUQUET, Mme DA-ROCHA, Mme DESCHAMPS-NOHALES, Mme GREULING, Mme MONNERY, Mme PANEL, Mme PERROT, Mme ROCHAT, Mme TRAVARD.

DDEN : Déléguée Départementale de l'éducation Nationale : Mme LABARDE

Mairie : Directrice de l'éducation : Mme BERNARD

Adjointe éducation : Mme HUCHOT

Référente périscolaire : Mme OTTAVIANI

A. Organisation Générale

1. Effectifs élémentaire 2016-2017 :

En élémentaire, augmentation des effectifs prévue : Nous passerions de 253 élèves actuellement à 276 élèves l'année prochaine. Pas de fermeture ni d'ouverture de classe prévue en élémentaire.

2. Effectifs maternelles 2016-2017:

Actuellement, il est prévu en maternelle une fermeture de classe mais les inscriptions ne sont pas terminées !

Il reste une interrogation quant à la comptabilisation des TPS.

L'année prochaine, il y aura sûrement 6 classes à 30 élèves en 2016/2017.

3. Inscriptions Maternelle :

Inscription en mairie

Il y aura 2 dates en juin pour découvrir l'école (une sans les enfants le 7 juin et une autre date avec les enfants).

Admission à l'école (Prendre rendez-vous avec la directrice).

La rentrée septembre 2016 sera échelonnée sur 4 jours d'école (jeudi, vendredi, lundi, mardi) la première semaine pour les petites sections. .

4. Inscriptions Cp :

→ Si vous avez fait une demande de dérogation pour inscrire votre enfant à l'école maternelle Simone Signoret :

Il faut refaire une demande de dérogation auprès de la mairie.

Puis, prendre rendez-vous avec le directeur pour l'admission.

→ Si vous êtes certains de ne pas scolariser votre enfant à l'école élémentaire Simone Signoret : en informer au plus vite l'école maternelle.

→ Si l'école Simone Signoret est votre école de secteur.

Vous n'avez pas à passer en mairie.

Admission directement auprès du directeur (prendre rendez-vous sur les tableaux placés devant les portes des grandes sections)

5. Retards à 8h30 et 13h45 :

Les portes de l'école ferment à 8h30 et 13h45 précise (après la sonnerie).

Il n'y a pas de personnel prévu pour accueillir les élèves retardataires. Cela entraîne :

une gêne pour l'enseignant de la classe qui ouvre à l'élève.

une gêne pour l'enseignant de la classe qui a déjà commencé la classe.

Un élève en retard doit être accompagné d'un adulte s'il arrive en retard pour que l'élève ne se trouve pas seul à la porte.

6. Remplacements des professeurs : fonctionnement : (questions des parents d'élèves)

Dès qu'on est au courant de l'absence d'un professeur :

On téléphone à l'inspection de St Priest (vers 7h45), qui téléphone à l'inspection académique.

On prévient les parents par mail, affichage au portail, site internet...

L'inspection envoie un remplaçant si ils sont disponibles en fonction des priorités :

Priorités : - Était-ce prévu ou non? (maladie, maternité, congé parental, absence)

- Longueur du congé

- Est-ce un temps plein, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$ temps?

- Niveau enseigné

Quand il y a un remplaçant, la continuité des enseignements est assurée grâce à la communication entre enseignants, et aux progressions mises dans le cahier du remplaçant.

7. Bulletins remis en mains propres

Les parents souhaiteraient une généralisation. Chaque enseignant est libre de son choix, il n'y a pas d'obligation réglementaire.

Nous rappelons que les enseignants peuvent rencontrer les parents dans un autre cadre.

B. Vie de l'école

1 AVS administrative : (questions des parents d'élèves)

Le poste de Stéphanie Mallet est-il pérenne ?

L'arrêt du contrat de l'AVS administrative avait été soulevé au premier conseil d'école, et grâce à la mobilisation de tous, il a été proposé à Mme Mallet, par pôle emploi, une prolongation de son contrat jusqu'au mois de juillet 2016.

Il faudra donc procéder au recrutement d'une nouvelle AVS administrative afin de remplacer Mme Mallet au début de la rentrée 2016 que nous regretterons beaucoup.

2 AESS : Utilisation de l'argent :

Maternelle : achat de vélos et tricycles	677 €
Maternelle : action papier (intervention ET COLEGRAM)	700 €
la classe verte (2 CM2)	1100 €
3 jours de voile (2 CM1)	840 €
sortie musée St Romain en Gal 2 CE2	310 €
sortie Facteur Cheval (2 CE1)	320 €
sculpture et jardin (CP et CE1)	400 €

TOTAL SUBVENTIONS	4347 €
--------------------------	---------------

Merci à l'AESS, au dévouement de ses membres, qui permettent aux enfants de bénéficier de projets scolaires ambitieux et riches et aux parents un coût moindre des activités proposées.

A RETENIR : Les DDEN peuvent donner un coup de pouce pour boucler le financement d'un projet.

3 Kermesse :

La date qui est proposée est celle du vendredi 1^{er} juillet.

C. Mairie :

1. Organisation avec les ATSEM / moins d'ATSEM que de classes :

Actuellement, il y a 7 classes et 6 ATSEM.

C'est très difficile pour l'ATSEM seule à l'étage et pour les deux enseignantes.

Les enseignantes regrettent cette situation qui génère des tensions dans l'école.

Mme Bernard annonce un changement de fonctionnement quant au nombre d'ATSEM par élève l'année prochaine : à partir de 30 élèves par classe, la mairie attribuera une ATSEM par classe.

2. Travaux :

Changement ordinateur bureau direction maternelle :

L'ordinateur du bureau de l'école maternelle est très lent, la connexion internet est très fluctuante. Au retour de vacances, il faut une semaine à l'ordinateur pour se remettre en marche.

La mairie en prend note et dit qu'elle fera un retour prochainement.

Le fait qu'il y ait une seule photocopieuse pour toute l'école est évoqué comme un problème.

Toit local poubelles :

Les grands bacs à poubelle sont un danger dans la mesure où n'importe qui peut y introduire ce qu'il veut. La demande a été faite pour les rendre moins accessibles.

La mairie n'a pas eu de retour des services techniques. Mme BERNARD va en reparler avec les services techniques lors d'une réunion prévue le 7 avril 2016.

Toilettes en maternelle (réfection) :

Les travaux sont prévus sur le budget 2016.

Ouverture - fermeture portail et entrée élémentaire : interphone

Le projet est à l'étude mais difficile de prévoir des échéances actuellement.

La mairie indique que Monsieur MIRDJANIAN, inspecteur de l'éducation nationale, rappelle que la circulaire sur la sécurité impose des mesures de sécurité sur les bâtiments et pas forcément sur les portails.

Mr le Maire doit prendre une décision quant à la pose d'interphone dans les groupes scolaires de Saint Priest.

Réfection du restaurant, façade des bâtiments, cour de récréation :

Les trous dans la cour maternelle ont été rebouchés mais il en reste un qui est dangereux. Une intervention doit avoir lieu.

Les rebords des fenêtres (coupants) sont évoqués : la mairie s'engage à ce que ce soit réparé.

Internet dans toutes les classes :

Il est précisé que le WIFI dans les écoles est interdit (circulaire). D'un point de vue pédagogique, ce serait très intéressant.

Les parents remercient la mairie pour l'installation des bonhommes devant les passages piétons aux abords de l'école.

3. Toilettes : (questions des parents d'élèves)

Les savons roulette sont-ils encore adaptés (problème d'hygiène) alors que des sèche-mains sont en place ?

Retour de maîtresses : le bruit des sèche-mains est très gênant pour les classes qui sont à côté des toilettes notamment en maternelle.

Quel est le cycle de renouvellement des consommables dans les sanitaires ?

L'ATSEM référente fait remonter les besoins au fur et à mesure. Il n'y a aucune raison qu'il n'y ait plus de consommables aux toilettes au vu des commandes.

4. Restaurant scolaire : (questions des parents d'élèves)

Demande de bilan par rapport à la nouvelle organisation (choix du moment de manger) :

Cela fonctionne assez bien. Des étiquettes permettent de voir qui a mangé ou non, avec régulation des animateurs. Plus de calme dans le réfectoire.

Qualité et quantité au restaurant scolaire semblent en baisse :

La mairie explique que les enfants peuvent demander plus de nourriture s'ils le veulent.

Il n'y a pas de volonté de la part de la mairie de ne pas resservir.

Nylsa OTTAVIANI explique que les enfants peuvent être resservis en légumes ou fruits mais pas en féculents ni protéines pour ne pas dépasser la quantité de l'assiette témoin.

Une diététicienne vient d'être recrutée pour revoir les proportions et la qualité des repas.

Il faut peut-être clarifier la règle : « tu peux te resservir si tu as fini ton assiette ».

La quantité est la même pour un élève de CP et un élève de CM2. Ce sont des normes nationales qui dictent les grammages.

La mairie propose de convier les parents et la diététicienne pour montrer comment sont réalisées les assiettes.

La décision de ne plus autoriser les sorties des enfants pendant la pause méridienne avec des personnes habilitées (pour des séances d'orthophonie par exemple) a-t-elle été décidée par la mairie ou par la Direction de l'école ?

Y a-t-il eu une communication ?

Cette décision a été prise par la mairie. L'école trouve cela dommageable pour les enfants.

La mairie entend et va assouplir cette pause méridienne. Les parents pourront récupérer leurs enfants avec justificatif du médecin.

Service minimum lors des grèves :

Est-il possible que les enfants soient accueillis sur la période méridienne avec leur panier repas ?

Le service minimum est une bonne chose mais pas pour les parents qui travaillent tous les deux.

Le pique-nique permettrait d'avoir un réel service minimum.

Sans le pique-nique, les parents trouvent que le service minimum ne répond pas à son but initial.

Le personnel municipal peut se mettre en grève au dernier moment. Il n'y a pas de déclaration préalable pour le personnel municipal. La mairie de Saint-Priest ne peut donc pas prévoir les absences.

Le choix fait par la mairie est donc de ne pas prendre de risques et donc de fermer la cantine et le périscolaire pour ne pas se retrouver en sous effectifs.

Peut-être faut-il entamer des discussions avec les représentants syndicaux municipaux pour voir comment améliorer l'accueil les jours de grève.

Les parents déplorent qu'il n'y ait pas d'informations sur les tarifs cantine et périscolaire pour la rentrée 2016.

La mairie précise qu'il n'y a pas d'augmentation de tarif prévue.

Les parents d'élèves sont contents de la mise en place d'un référent du périscolaire.

D. Travaux, hygiène et sécurité :

1. Alerte incendie

Trois alertes incendie sont organisées dans l'année :

Afin de valider l'alerte incendie, le bâtiment doit être évacué en moins de 3 minutes.

En élémentaire, la deuxième alerte incendie a eu lieu le vendredi 11 décembre.

Pas de soucis d'évacuation d'autant plus qu'un escalier avait été condamné pour la sortie des élèves.

2. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :

En élémentaire, l'exercice PPMS a eu lieu le 8 janvier 2016

Un retour sur cet événement a été fait sur le site internet afin que chaque parent puisse en rediscuter avec son enfant et comprendre ce qui s'était passé ce jour-là.

Un exercice aura lieu en fin d'année exercice commun maternelle et élémentaire où les parents d'élèves seront invités afin d'être acteur de la sécurité de l'école et apporter un point de vue extérieur sur le PPMS.

3. Sécurité des entrées et sorties :

La circulation des parents de maternelle doit être assurée notamment à 11h30 et 16h. .

Les parents d'élémentaires doivent libérer le passage entre le portillon des logements de fonction et les arbres.

Il est rappelé que l'attente des parents doit se faire près des grillages afin que chacun (enfants et parents) puissent plus facilement se voir et que les enseignants puissent avoir une meilleure visibilité lorsque l'enfant retrouve ses parents.

E. Actions pédagogiques :

1. Projet d'école :

Axe 1 : une culture littéraire partagée

Axe 2 : éducation artistique et culturelle

Axe 3 : devenir élève et citoyen

2. Projets pédagogiques :

Actions de cette année :

La nature s'installe à l'école 1CP et 1CM2

Laissez parler les p'tits papiers Maternelle

Récup' en musique 1 CP 2 CE1 et 1 CM2

Sculptures et Jardins 1 CP et 1 CE1

Défi écol'énergie 2 CM1

Musette Souricette 1 CP et 1 CM2

Semaine des auteurs CM2

Les 100 jours

Goûter autour du monde

Sorties :

Musée Gallo romain de St Romain en Gal

Palais du facteur cheval

Musée des beaux-arts

Classe verte

Jours voiles

Partenaires :

Théâtre Théo Argence

Ecole et cinéma

Médiathèque

Fête de la science (château)

Art et science (château)

Artothèque

Recyclage à l'école (développement durable)

Site internet

Cross AESS

Piscine : CP, CE1, CM2

Badminton : CE2, CM1

Rugby : CE2/ CM1

Prochaine date du conseil d'école : Jeudi 16/06/16

Merci à tous pour votre participation et votre investissement.

Mme ROCHEBLAVE
directrice maternelle

Mr AEBERLI
directeur élémentaire

Le représentant des parents d'élèves
API